

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 04 JUILLET 2022**

**Convocation le : 27 juin 2022**

**Affichage le : 05 juillet 2022**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Didier GAULT – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Nathalie BUSSERET –**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2022 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 23 mai 2022 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est nommé secrétaire de séance.

**1) – Acquisition du bâtiment « DESMURS » -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acte signé le 24 juin dernier avec Maître Céline FAUDON, Notaire au sein de la SARL PARIS et Associés, Notaires à MACON, pour l'acquisition des bâtiments (à usage de bureaux, ateliers ou stockage) situés sur la parcelle C 539, 1088 route du tacot, qui appartenaient à M. et Mme DESMURS Robert.

Cette acquisition a été réalisée pour un coût de 163 246.27 € et des frais d'agence d'un montant de 11 753.73 €.

La commission bâtiment se réunira prochainement pour organiser le fonctionnement de ces nouveaux locaux.

Le bâtiment a été assuré dans le cadre du contrat VILLASSUR auprès de GROUPAMA à compter de la date du 24 juin 2022, jour d'acquisition. La cotisation annuelle a été augmentée de 343 € TTC.

**2) – Travaux en-cours -**

❖ **Bâtiments**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, fait part des travaux suivants :

- Les travaux de réfection du logement de la Poste se terminent, la réception des travaux aura lieu le vendredi 08 juillet prochain.

Deux avenants sont à prévoir pour des travaux supplémentaires concernant le lot 1, menuiseries (porte d'entrée + volets roulants) et le lot 2, plomberie sanitaire (remplacement d'un lave-mains), des moins-values sont également constatées.

Le Conseil Municipal délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature des avenants correspondants.

Les employés communaux vont sabler et repeindre les persiennes côté Est.

- Immeuble Guillemaud : Les portes d'entrées extérieures seront lasurées par les employés communaux.

Un logement de type F3, 100.88 m<sup>2</sup>, sera disponible à la location pour le 09 septembre prochain (loyer de 508.17 € + charges 100 €).

- Foyer Rural : L'entreprise Xavier DEVELEY a été relancée pour la réparation de la hotte dans la cuisine et des éclairage défectueux.

Après constat d'un manque de nettoyage dans les locaux, le Conseil Municipal décide de faire réaliser les états des lieux de la grande salle par un élu lors des locations.

- Ecole : Les nouveaux stores ont été installés par l'entreprise OhMyStores. À la suite des inondations constatées dans le local de stockage situé au sous-sol après les derniers orages, une évacuation qui était dissimulée derrière un mur a pu être débouchée.

L'entreprise OTIS est intervenue sur l'ascenseur après deux pannes successives.

Les deux portails des cours d'école seront sablés et repeints par les employés communaux.

### ❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des travaux suivants :

- les travaux de marquage au sol dans le Bourg, Bonzon et à Bassy ont été réalisés par l'entreprise TDM de TOURNUS. Le panneau sens unique de la rue de Bassy sera déplacé.
- les travaux de busage du réseau d'eaux pluviales à Bonzon ont été réalisés par l'entreprise ETS de VIRE.
- des travaux de réparation d'une buse cassée sont à prévoir, rue de la Chapelle à Bonzon. Un devis de 990 € HT soit 1188 € TTC a été réalisé par l'entreprise ETS de VIRE pour cette réparation. Le Conseil Municipal donne son accord.
- des travaux de réfection de la peinture routière pour le marquage au sol des places de stationnement, rue du 19 mars 1962, seront réalisés par les employés communaux.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du courrier adressé à Monsieur RENOUD-GRAPPIN Jean-Paul pour l'élagage des arbres de sa propriété située dans le Bourg, les branches dépassant sur la voie publique.

Concernant le saule situé le long de la route départementale dans le virage de Bassy, un courrier sera également adressé au propriétaire afin de procéder à un élagage.

Monsieur Didier GAULT indique que le radar pédagogique situé à l'entrée de Bassy ne semble plus fonctionner. L'entreprise SIGNAUX GIROD sera contactée en vue de le réparer.

Madame ROUSSET Sylvia, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, signale que le panneau d'indication de la place de stationnement réservée aux personnes handicapées est abîmé sur le parking de l'épicerie et que les arbres du cimetière sont à élaguer, ces travaux seront confiés aux employés communaux.

Monsieur le Maire signale les fossés dont le curage est à prévoir sur le hameau de Bonzon. Une plaque de numérotation sera commandée pour la nouvelle construction située rue de la Chapelle à Bonzon.

### **3) – Devis – Nettoyage de l'école et de la mairie -**

Mesdames ROUSSET Sylvia et JOUSSEAU Laurence, Adjointes au Maire, ont démarché plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour l'entretien de l'école et de la mairie. Un seul devis a été réceptionné pour l'instant.

### **4) – Courrier de la Tirelire des Ecoles -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'association « La Tirelire des Ecoles » sollicitant un local de stockage pour le matériel de l'association.

Le Conseil Municipal prévoit la possibilité de mettre à disposition de l'association le garage situé dans la cour Nord de l'école, lorsque le déménagement de la MAM aura été effectué dans le logement de l'ancienne poste. La décision sera prise à ce moment-là.

### **5) – O.N.F.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu tardivement de l'ONF concernant le programme de travaux forestier 2022 dont le montant global est de 3 090 € HT. Le Budget ayant déjà été réalisé, l'ONF propose de réaliser le programme en 2022 et de facturer ces travaux sur le prochain budget 2023. Les travaux de maintenance d'un montant de 260 € HT pourraient être réalisés par les employés communaux (entretien des accotements et talus de la route forestière de Chailloux).

Le Conseil Municipal décide de voir avec l'ONF pour la réalisation du programme des travaux sylvicoles, d'un montant de 2 830 €, sur l'année 2022 avec un règlement sur 2023.

#### **6) – Délibération Modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits aux comptes 6812 – Dotations aux Amortissements – en section dépenses de fonctionnement, et 4818 – Charges à étaler – en section recettes d'investissement, pour un montant de 1 181 € afin de pouvoir passer les écritures comptables, opération d'ordre, pour l'amortissement concernant l'assurance dommages-ouvrages (maison GUILLEMAUD). En effet, les crédits, par erreur, n'ont pas été inscrits lors du budget primitif.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **7) – Réunions - Invitations**

Monsieur le Maire fait part des invitations reçues et des réunions à venir :

- ❖ Assemblée Générale du Foyer Rural prévue le MERCREDI 06 JUILLET 2022 à 20 H 30, salle des anciens du Foyer Rural. Monsieur le Maire sera présent.
- ❖ Inauguration de la Foire d'AZE prévue le DIMANCHE 31 JUILLET 2022 à 10 H 30 à AZE. Messieurs BARRAUD Robert, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, et Didier GAULT seront présents.
- ❖ Vernissage de l'exposition Paléo-Bulles, la préhistoire en BD, prévu le VENDREDI 08 JUILLET 2022 à 18 H 30 au musée de Préhistoire de SOLUTRE.
- ❖ Vernissage de l'exposition « le chantier d'une bande-dessinée » prévu le MARDI 12 JUILLET 2022 à 18 H 30 au musée départemental du compagnonnage à ROMANECHE-THORINS.

#### **8) – Questions diverses**

##### ✓ **Fonds de solidarité logement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Département concernant la participation volontaire des communes qui le souhaitent de participer au Fonds de Solidarité Logement pour un versement de 0.35 € par habitant.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

##### ✓ **Association Prévention Routière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de remerciement reçu de l'association Prévention Routière pour le versement de la subvention annuelle.

##### ✓ **Association Française des Sclérosés en plaques - AFSEP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de demande de subvention reçu de l'A.F.S.E.P. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

##### ✓ **Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie des bilans d'exploitations 2021 sur le prix et la qualité du Service Public de gestion des déchets et assimilés et du Service Public d'Assainissement non collectif.

##### ✓ **SYDESL**

Monsieur le Maire fait part du programme du SYDESL concernant les travaux d'enfouissement du réseau pour 2023, prévus à BASSY le long de la route départementale, et dont le règlement sera en deux phases, pour 2024 et 2025. Des

devis vont également être demandés pour le changement des candélabres à Bonzon, Boye et Poil Rouge.

✓ **Décorations de Noël**

Le Conseil Municipal décide de renouveler les décorations de Noël. Mesdames Laurence JOUSSEAU, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Vanessa DAUJEAN et Monsieur Thierry VERGNAUD sont chargés d'étudier ce dossier.

Séance levée à 20 H 30.